

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 MAI 2025

Date de la convocation : **7 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **22 dont 4 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD — Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD (à partir de la délibération n°41.05.25) – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Franck CORNEVIN — Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY – M. Patrice PAVAGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle SAUVAGET – M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à M. Baptiste SORIN – Mme Sylvia CORDEL a donné pourvoir à Mme Aurélie JOULIN.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Aurélie GAZEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Sébastien PAVAGEAU comme secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N°41.05.25

#### OBJET : VISITE DU SÉNAT – MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

M. le Maire expose :

Les élus communaux et leurs conjoints sont invités à visiter le Sénat le mardi 3 juin 2025. Dans le cadre de ce déplacement, il est proposé de demander une participation financière fixée à 50 € par personne uniquement pour le conjoint d'un(e) élu(e) recevant une indemnité de fonction (Maire, adjoints et conseiller délégué).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

► FIXE la participation pour la visite du sénat à 50 € par personne pour les conjoints des élus municipaux recevant une indemnité de fonction (Maire, Adjoints et conseiller délégué).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIÈRE, le 19 mai 2025  
Le Maire

Le secrétaire de séance



Sébastien PAVAGEAU



Bernard DABRETEAU

